

La bibliothèque de l'école, l'avenir au présent
The School Library: The Future Now
La biblioteca de la escuela, el porvenir en el presente

Yves Léveillé

Volume 40, Number 4, October–December 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033491ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1033491ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)
2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Léveillé, Y. (1994). La bibliothèque de l'école, l'avenir au présent. *Documentation et bibliothèques*, 40(4), 189–195.
<https://doi.org/10.7202/1033491ar>

Article abstract

The primary and secondary school library has a rather brief history, barely thirty years. Its creation and growth mirror the development of the educational system; rapid at some times, more slowly at others. The role, the place, and the importance of the school library have been clearly outlined in several documents. Regardless of the considerable efforts deployed, the results fall somewhere between the statements and the actions, between the needs and available resources. The overall situation remains fragile and a brighter future will arise only if the present situation is improved.

La bibliothèque de l'école, l'avenir au présent

Yves Léveillé

Coordonnateur du Bureau des ressources documentaires

Direction générale des ressources didactiques, Ministère de l'éducation du Québec

La bibliothèque de l'école primaire et secondaire a un passé récent, à peine trente ans. Son implantation et son développement se sont réalisés au rythme de la croissance du système scolaire; tantôt de façon accélérée, tantôt au ralenti. Le rôle, la place et l'importance de la bibliothèque sont clairement exprimés dans plusieurs documents publiés au fil des années. Même si des efforts importants ont été consentis, la réalité se situe entre le discours et la pratique, entre les besoins identifiés et les ressources disponibles. Dans son ensemble, la situation demeure toujours fragile et, pour garantir l'avenir, il faut améliorer le présent.

The School Library : The Future Now

The primary and secondary school library has a rather brief history, barely thirty years. Its creation and growth mirror the development of the educational system; rapid at some times, more slowly at others. The role, the place, and the importance of the school library have been clearly outlined in several documents. Regardless of the considerable efforts deployed, the results fall somewhere between the statements and the actions, between the needs and available resources. The overall situation remains fragile and a brighter future will arise only if the present situation is improved.

La biblioteca de la escuela, el porvenir en el presente

La biblioteca de la escuela primaria y secundaria tiene un pasado reciente de apenas treinta años. Su implantación y su desarrollo se han realizado al ritmo del crecimiento del sistema escolar, unas veces de manera acelerada, otras veces lentamente. El papel, el lugar y la importancia de la biblioteca son claramente expresados en muchos documentos publicados durante el correr de los años. Aunque algunos esfuerzos importantes han sido hechos, la realidad se sitúa entre el discurso y la práctica, entre las necesidades identificadas y los recursos disponibles. En su conjunto, la situación queda siempre frágil y, para garantizar el porvenir, se debe mejorar el presente.

Le contexte de l'époque

L'implantation et le développement de la bibliothèque de l'école aux plans de sa mission, de son rôle, de son organisation intellectuelle et matérielle, des ressources humaines et financières, sont étroitement liés à la croissance du système scolaire au Québec. Dans le regard que nous portons sur la courte histoire de l'évolution de la bibliothèque de l'école, il est capital de situer dans leur contexte d'époque les actions des commissions scolaires, du ministère de l'Éducation, et aussi du gouvernement, dans le développement du système scolaire au Québec, depuis le préscolaire jusqu'à l'université. Ainsi, au début des années soixante, l'action gouvernementale était très centralisée dans tous les domaines de l'activité économique, sociale, industrielle, éducative ou culturelle. La législation et les réglementations favorisaient l'intervention directe et la prise en charge par l'État du

développement de la société québécoise dans son ensemble.

À titre d'exemple, en 1962 et en 1963, c'est le Service des bibliothèques scolaires du Département de l'Instruction publique qui organisait des cours d'été à l'intention des instituteurs de l'élémentaire et du secondaire, pour les initier à l'organisation et à l'utilisation de la bibliothèque. Aujourd'hui, en 1994, les commissions scolaires au regard des responsabilités qui leur sont confiées par la *Loi sur l'Instruction publique* (Loi 107), réclament l'entière autonomie dans la gestion du financement qu'elles reçoivent de l'État. Dans cet esprit, elles réclament le retrait du ministère de l'Éducation de toutes interventions directes et centralisées dans les champs qu'elles considèrent être de leur juridiction, notamment pour tout ce qui est soutien à l'enseignement; le secteur de la bibliothèque, par exemple.

La taille des écoles

La population scolaire du Québec, à l'enseignement primaire et secondaire, se maintient autour de 1 150 000 élèves depuis les dernières années. À cet égard, les *Statistiques de l'éducation*¹ nous rappellent que sur les 3 089 écoles publiques primaires et secondaires, 1 794 écoles accueillent moins de 299 élèves, ce qui totalise 58,1 % des établissements. Les grandes écoles secondaires de plus de 1 500 élèves sont au nombre de 65 et elles représentent 2,2 % du total des écoles. Le

1. *Statistiques de l'éducation*, Direction des statistiques et des études quantitatives, ministère de l'Éducation, édition de février 1994, Québec, 1994.

Taille des écoles primaires et secondaires

nombre d'élèves	écoles primaires		écoles secondaires		écoles primaires et secondaires		Total	
	nombre	proportion %	nombre	proportion %	nombre	proportion %	nombre	proportion %
moins de 299	1 453	62,4	186	34,1	155	72,4	1 794	58,1
300 à 499	643	27,6	59	10,8	34	15,9	736	23,8
500 à 799	228	9,8	96	17,6	16	7,5	340	11,0
800 à 999	4	0,2	49	9,0	4	1,9	57	1,8
1 000 à 1 499	1	0,0	92	16,8	4	1,9	97	3,1
1 500 à 1 999	-	-	44	8,0	1	0,4	45	1,5
2 000 à 2 499	-	-	12	2,2	-	-	12	0,4
2 500 et plus	-	-	8	1,5	-	-	8	0,3
Total	2 329	100%	546	100%	214	100%	3 089	100%

Statistiques de l'éducation. Édition de février 1994.
Direction des statistiques et des études quantitatives.

tableau² ci-dessus présente un regroupement des écoles selon leur taille et l'ordre d'enseignement.

Il en va de même pour les commissions scolaires. Sur 158 organismes, à peine une douzaine (13) ont plus de 15 000 élèves. Le tiers des commissions scolaires, soit 34,2% compte moins de 3 000 élèves. Le tableau³ ci-dessous présente le portrait de la taille des commissions scolaires.

Sur le plan de la taille, il faut garder à l'esprit que la bibliothèque de l'école est une entité dont la taille est proportionnelle à celle de l'établissement qui l'abrite. De

même, il y a lieu de retenir que la gestion du système scolaire au Québec est largement décentralisée dans les commissions scolaires et les écoles. À partir de subventions reçues, ces organismes prennent des décisions en fonction des analyses de besoins et des priorités retenues au plan local.

Le déploiement du personnel

Au Québec, les personnes responsables des bibliothèques dans les écoles ou les commissions scolaires peuvent être bibliothécaires, spécialistes en moyens et techniques d'enseignement ou techniciens en documentation. Cela diffère de la situa-

tion dans les autres provinces canadiennes où ce sont des enseignants-bibliothécaires (teacher-librarian) à qui on confie la responsabilité de la bibliothèque.

Le fichier des *Personnels des commissions scolaires (PERCOS)* identifie, au 30 septembre 1992, 623 spécialistes de la documentation affectés à la bibliothèque. Leur déploiement dans les établissements est le suivant: 49 bibliothécaires; 76 spécialistes en moyens et techniques d'enseignement; 498 techniciens et techniciennes en documentation. Une analyse de ces données permet de constater que le personnel professionnel et technique est fortement concentré dans les écoles secondaires, dans une proportion qui dépasse les quatre pour un. À ces chiffres, il y a lieu d'ajouter un nombre d'environ 25 conseillers pédagogiques qui sont responsables des bibliothèques dans les commissions scolaires, soit, à temps complet, ou au minimum à demi-temps. Le personnel de soutien administratif est présent dans

Taille des commissions scolaires en 1993-1994

Nombre d'élèves	Commissions scolaires	
	Nombre	proportion %
moins de 2 999	54	34,6
de 3 000 à 4 999	29	18,6
de 5 000 à 9 999	40	25,6
de 10 000 à 14 999	20	12,8
de 15 000 à 19 999	11	7,1
plus de 20 000	2	1,3
Total	156	100%

2. Ce tableau est un réaménagement des informations du tableau de la page 12, de l'édition de février 1994, des *Statistiques de l'éducation*.

3. Les informations proviennent du Fichier de déclaration des clientèles scolaires, DSC. Les catégories retenues sont un aménagement particulier.

les bibliothèques des écoles, cependant, il n'est pas possible d'obtenir des chiffres précis. Au primaire, les parents bénévoles sont très nombreux à s'occuper de la bibliothèque sous la supervision plus ou moins attentive de la direction d'école ou d'un spécialiste de la commission scolaire.

On observe que depuis une douzaine d'années, selon les données du PERCOS, le personnel des bibliothèques a varié de 669 personnes en 1982, à 555 en 1987, pour atteindre 623 personnes en 1992.

Trente ans d'histoire

La décision de doter l'école d'une bibliothèque bien organisée a un passé récent, un peu plus de trente ans. Le premier jalon est la création du Service provincial des bibliothèques en 1959, lequel au nom de l'État, prend en charge l'implantation et le développement de la bibliothèque dans l'école. Au cours des années 1962 et 1963, la revue *L'Instruction publique*, revue officielle du département de l'Instruction publique, tient une chronique régulière «Bibliothèques et lectures». Alvine Bélisle, alors directrice du Service des bibliothèques scolaires, signe plusieurs textes dans lesquels elle fournit de judicieux conseils sur l'organisation et le rôle de la bibliothèque dans l'école. Elle insiste notamment sur l'importance de la sélection des livres et autres documents en relation avec les programmes d'études et la formation culturelle des élèves. Dans ses propositions, elle s'inspire des travaux de Mary Peacock Douglas, publiés par l'Unesco en 1961. Madame Bélisle ne dissocie pas la profession du bibliothécaire de la tâche d'éducation. Elle l'exprime en ces termes :

*Tâche ardue qui requiert de la part du bibliothécaire beaucoup de compétence acquise par des heures et des heures de lectures, de recherches. Tâche ardue, mais tâche passionnante. Tâche d'éducateur quoi!*⁴

Dans le même esprit, dans la même revue en 1963, Laurent-G. Denis, alors directeur de l'École de bibliothéconomie de l'Université de Montréal, s'exprime sur la forma-

tion pédagogique du bibliothécaire de l'école:

À l'école, surtout secondaire, le bibliothécaire considère sa fonction pédagogique de beaucoup la plus importante. Il a la responsabilité d'enseigner aux jeunes ce que sont toutes ces richesses qu'on a choisies et mises à leur disposition, comment on peut repérer l'information et à quoi elle peut servir. Pour ce faire, il dirige et met en oeuvre le programme d'initiation à la bibliothèque et c'est ici qu'il lui faut l'initiative, la compréhension et la collaboration de tous les instituteurs et de la direction, car ce programme d'initiation doit être intégré dans le programme d'études des élèves, sans quoi sa valeur en sera diminuée⁵.

Ces propos, de même que ceux d'autres personnes, sont annonciateurs des orientations qui seront proposées quelques années plus tard au moment de la création du ministère de l'Éducation.

En 1964, dans le grand mouvement de la révolution tranquille, le *Rapport de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec*, connu depuis sous l'appellation de rapport Parent, consacre le chapitre trente et un à la bibliothèque de tous les niveaux d'enseignement: le primaire, le secondaire, le collégial⁶ et l'universitaire. On porte aussi une attention particulière à l'éducation permanente sous l'aspect de la collaboration à mettre en place entre les établissements scolaires et les municipalités dans l'organisation de la bibliothèque pour bien servir cette clientèle, selon ses caractéristiques et ses besoins particuliers. Il est aussi utile de rappeler qu'à ce moment, le développement de la bibliothèque était associé à l'organisation du service audiovisuel, à l'utilisation du laboratoire de langues et des machines à enseigner, en vue de procurer au personnel enseignant des moyens modernes pour supporter les apprentissages des élèves.

Notre système d'enseignement s'est trop souvent contenté, jusqu'à tout récemment, d'écoles et de classes sans bibliothèques et sans livres, ou de quelques bibliothèques de classe, dans des armoires fermées à clé, ou encore

d'une bibliothèque générale de collège, mais ouverte aux seuls professeurs[...] Dans l'école active, la bibliothèque scolaire est le laboratoire général de tout l'enseignement. La place et le rôle de la bibliothèque, dans une école, doivent symboliser et illustrer l'importance que l'on accorde dans l'enseignement, à la fréquentation des chefs d'oeuvre, aux ouvrages documentaires de toutes sortes... Le maître et l'élève doivent y travailler l'un près de l'autre... La bibliothèque est un instrument essentiel de l'enseignement⁷.

Dans ce chapitre, on traite aussi beaucoup de lecture, de pédagogie du livre, de littérature enfantine, de la nécessité d'avoir des bibliothèques bien organisées sous la responsabilité de personnel compétent et qualifié. L'ensemble de ces sujets fera l'objet de dix recommandations, dont quelques-unes seront reformulées dans d'autres chapitres du rapport, par exemple le chapitre trente-trois qui traite du caractère pédagogique des constructions scolaires.

Les suites données aux recommandations de la **Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec** constituent le véritable coup d'envoi de l'implantation de la bibliothèque dans l'école secondaire, principalement. Dans la décennie qui a suivi, on a assisté à la création des commissions scolaires régionales pour l'enseignement secondaire, l'enseignement primaire étant sous la juridiction de commissions scolaires locales, c'est-à-dire un territoire limité correspondant souvent à une ou deux

4. Alvine Belisle, «La bibliothèque scolaire», *L'Instruction publique*, vol. 7, no 1 (septembre 1962), 41-42.
5. Laurent G. Denis, «L'école secondaire et les bibliothécaires professionnels», *L'Instruction publique*, vol. 7, no 6 (février 1963), 511
6. Dans le texte du rapport on utilise le terme institut pré-universitaire et professionnel.
7. *Les structures pédagogiques du système scolaire*, in Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, *Rapport*, Québec, 1964, tome 2, paragraphe 1163, p. 312.

municipalités. Cette vaste opération visant à rendre l'école secondaire accessible à toutes les citoyennes et tous les citoyens du Québec, peu importe leur lieu de résidence, a entraîné la construction ou la rénovation majeure d'écoles secondaires, dites polyvalentes pour la plupart.

Au cours de cette période de croissance, les bibliothèques des écoles secondaires ont connu un essor rapide et fulgurant. Les budgets étaient généreux pour l'embauche de personnel, pour l'immobilisation et l'acquisition de documents. C'était l'époque au cours de laquelle les postes budgétaires étaient protégés et le financement par élève était assuré. Le Service des bibliothèques d'enseignement (SBE), alors rattaché à la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire a été très actif dans le soutien apporté aux écoles et aux commissions scolaires et dans le contrôle de l'utilisation des subventions d'équilibre budgétaire accordées aux commissions scolaires. Les règles budgétaires émises par le Ministère contiennent les conditions et normes précises à l'obtention du financement. Les directives administratives liées à l'opération «dépannage et démarrage» dirigée par le Ministère, entre 1970 et 1973, constituent une belle illustration de la philosophie de gestion du développement qui régnait à ce moment.

Entre 1971 et 1975, le Ministère a publié la série des quatre documents *L'école milieu de vie* dans lesquels on accorde une place importante tant au secondaire qu'au primaire, au rôle de la bibliothèque, centre de documentation. On propose qu'elle soit située physiquement au centre de l'école. On lui accorde une fonction pédagogique réelle en la qualifiant de **cœur de l'école**⁸, tout ceci en relation avec un concept d'école nouvelle centrée sur l'enfant et l'autonomie dans l'apprentissage.

En même temps qu'on précise les orientations de nature pédagogique, les pratiques administratives se modifient de manière significative. Le Ministère décentralise les budgets dans les commissions scolaires en leur remettant l'entière responsabilité du développement des ressources sur le territoire. C'est la pratique de «l'enveloppe globale» dans laquelle, à l'exception des salaires, aucun poste bud-

gétaire n'est protégé à priori. Le principe de la transférabilité entre les postes budgétaires est introduit dans la gestion du budget. L'analyse des besoins et l'établissement des priorités locales déterminent quelles sommes d'argent seront versées dans les divers secteurs d'activités scolaires. Le mouvement de décentralisation administrative du Ministère vers les commissions scolaires se poursuivra, dans bien des cas, jusqu'aux écoles et même, jusqu'aux classes. L'organisation et le maintien des services de bibliothèque suivront aussi ce mouvement, c'est-à-dire que les services centralisés dans les commissions scolaires seront peu à peu démantelés et les responsabilités de gestion et de développement seront confiées aux écoles. Un des effets de cette pratique, à court terme, sera de créer la disparité entre les écoles, d'abord dans la même commission scolaire et ensuite entre les commissions scolaires.

On peut dire qu'à partir de 1975 environ, le développement de la bibliothèque commence à ralentir sérieusement. Plusieurs administrateurs, tant au Ministère que dans les commissions scolaires, considèrent que ce dossier a atteint un rythme de croisière satisfaisant. Il faut répondre aux nombreux besoins, à la fois nouveaux et diversifiés, qui se manifestent dans le champ de l'éducation, comme l'enfance en difficulté, le développement de nouveaux programmes d'études. Entre 1975 et 1980, les difficultés financières du gouvernement commenceront à poindre. Le Service général des moyens d'enseignement qui, depuis 1970, a assumé la recherche, l'expérimentation, la promotion, l'animation et le soutien en moyens d'enseignement, bibliothèque et audiovisuel, est démembré en 1978. Le Service des bibliothèques d'enseignement (pour le primaire, le secondaire et l'universitaire) comme d'autres services de soutien aux commissions scolaires et aux écoles, est aboli. Cela a pour effet de laisser les commissions scolaires à elles-mêmes et de laisser croire que la bibliothèque dans l'école ne revêt pas une grande importance. Dans les commissions scolaires et les écoles, la qualité du service de bibliothèque est en chute libre: restriction budgétaire, abolition de postes de professionnels et de techniciens, désintéressement généralisé. Selon les milieux, on a simplement tout laissé tomber, ou bien, on a inventé

les moyens pour assurer la survie de ce service, de nature pédagogique et culturelle, dans les commissions scolaires et les écoles. Au primaire, comme c'est toujours le cas d'ailleurs, l'action des parents bénévoles garantit l'existence d'un minimum de service aux élèves. Au même moment, le ministère des Affaires culturelles met de l'avant un vaste plan d'implantation de bibliothèques dans les municipalités (Plan Vaugeois).

Au ministère de l'Éducation, entre 1978 et 1984, le dossier tourne en rond. Donc, plus de réflexion, ni de pensée d'orientation d'envergure nationale. Sur le terrain, dans les écoles, les spécialistes de la documentation s'alarment de cette situation et tentent par diverses interventions auprès des autorités de recréer un poste de responsable de ce dossier au Ministère. La seule lueur d'espoir réside dans *l'École québécoise* qui affirme que

*l'aménagement et l'utilisation des bibliothèques doivent être considérés par les commissions scolaires comme partie intégrante du développement pédagogique*⁹.

et

*... qu'il (le ministère) tient à sauvegarder les résultats valables provenant de la réforme scolaire : par exemple, une meilleure utilisation de la bibliothèque, les travaux de recherche des étudiants, l'utilisation par les enseignants et les élèves des moyens de communication modernes. Les actions qu'il préconise visent donc à une heureuse association de matériels d'enseignement essentiels à chaque programme d'études et de moyens complémentaires, qu'ils soient imprimés ou audiovisuels*¹⁰.

Entre 1982 et 1984, des groupes de spécialistes, bibliothécaires, spécialistes en moyens et techniques d'enseignement,

8. *L'école milieu de vie, no 2, école secondaire polyvalente, guide d'organisation physique d'une école polyvalente*, Québec, Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire 1974, p. 17.

9. *L'école québécoise : énoncé de politique et plan d'action*, Québec, ministère de l'Éducation, 1979, p. 108.

10. *Ibid.*, p. 105

techniciens en documentation, des régions de Trois-Rivières et de Québec, font parvenir au Ministre et aux autorités supérieures du ministère de l'Éducation des états de situations dans les écoles et les commissions scolaires de leurs régions. Le constat est unanime: la situation se dégrade à un rythme accéléré sur tous les plans: le personnel enseignant exploite de moins en moins la bibliothèque avec les élèves, les ressources humaines diminuent, les ressources financières et matérielles sont sensiblement réduites. Le personnel des autres régions du Québec confirme que la situation décrite par leurs collègues correspond à leur réalité.

Le discours du virage technologique de la première moitié des années 1980 reléguera en arrière-plan et, dans certains cas, fera obstacle à la poursuite du développement et à la consolidation des acquis de la bibliothèque. Certains ténors opposeront même l'utilisation de la micro-informatique à l'exploitation de la bibliothèque, vue comme vétuste. Malgré cette espèce de contre-courant, un grand nombre de responsables de bibliothèques continuent de lancer de grands cris d'alarme auprès des gestionnaires des commissions scolaires et ceux du Ministère pour faire savoir que les bibliothèques des écoles primaires et secondaires voguent à la dérive et qu'il devient essentiel de faire le point sur leur développement et leur avenir. Ce mouvement, supporté par plusieurs autres interventions, tant de l'intérieur que de l'extérieur du Ministère, conduira à la mise sur pied du comité d'étude sur les bibliothèques scolaires à la fin du printemps de 1988, par le ministre de l'Éducation.

Au printemps de 1984, la Direction des technologies éducatives relance le dossier, en y affectant un professionnel. L'essentiel de son mandat consiste à faire le point sur la situation et à relancer le dossier dans l'appareil administratif du Ministère et des commissions scolaires. Le constat qui se dégage rapidement montre que, malgré certains efforts consentis, les ressources financières font défaut et tous les esprits ne sont pas gagnés à la cause. Il faut convaincre les administrateurs, le personnel de la documentation, le personnel enseignant et les autres agents d'éducation qu'il est urgent de consacrer temps, argent et ressources

humaines afin de garantir la continuité, la cohérence et l'efficacité des services documentaires à l'école. Dans cette perspective, la revue *Vie pédagogique* publiera le dossier «Les centres de documentation dans les écoles primaires et secondaires» dans son numéro de juin 1985, «en vue de ranimer des énergies, éveiller des intérêts, susciter des actions dans un secteur un peu négligé de la vie pédagogique»¹¹. Ce dossier pose, entre autres, des questions sur la mission et le rôle pédagogique et culturel de la bibliothèque, le statut du personnel et les responsabilités qu'on lui confie. Malgré une situation très difficile, tout n'est pas perdu. Dans les régions, des groupes de concertation régionale se réaniment. On se rallie autour d'une stratégie de visibilité et de témoignage des actions accomplies dans les milieux. Au lieu de dénoncer et d'attendre la solution miracle, on démontre l'utilité de la bibliothèque et on fait valoir ses réussites, si humbles soient-elles.

En 1987, la Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques diffuse dans les écoles, les commissions scolaires et les établissements privés d'enseignement la monographie *Les ressources documentaires: aspects pédagogiques et aspects organisationnels*. Cette publication officielle du ministère de l'Éducation se présente comme un document «d'information et d'orientation dont le but est de faciliter l'exercice de gestion et d'animation pédagogique propre à l'existence de ce service (le centre de ressources documentaires) dans l'école»¹². Ce document réaffirme, sans équivoque, la nécessité de maintenir dans les écoles des bibliothèques bien organisées sous la responsabilité de personnel compétent :

*Les nouveaux programmes d'études commandent l'utilisation régulière et quotidienne de ressources variées, dynamiques et pertinentes qui soutiennent les démarches pédagogiques et les démarches d'apprentissage. L'existence d'un centre de ressources documentaires bien organisé apparaît donc comme un facteur de réussite de l'activité scolaire*¹³.

Il propose aussi, à l'enseigne du partenariat, une vision renouvelée des liens à établir entre le personnel enseignant et le

personnel de bibliothèque afin de répondre aux besoins des élèves et d'en faire «des usagers autonomes»¹⁴ et «des consommateurs avertis dans le vaste et riche domaine de la documentation»¹⁵. L'élève est placé au centre des préoccupations de l'organisation documentaire. En conclusion, l'auteur rappelle que:

*Les ressources documentaires sont en elles-mêmes des services et des produits à vendre. Il appartient aux administrateurs de permettre aux gens du métier d'en promouvoir les caractéristiques, les utilisations, les qualités par rapport aux programmes d'études et à la pédagogie, pour la réussite des élèves dans leur cheminement de formation*¹⁶.

Parallèlement, dans les milieux de l'éducation et les milieux professionnels, on sent une fébrilité certaine sur la question de la documentation à l'école. C'est dans ce contexte que le Comité québécois des moyens d'enseignement, en 1987, avec la collaboration de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), organise une journée de perfectionnement pour le personnel des écoles. Cent quatre-vingt-neuf personnes se rencontreront à Sherbrooke pour échanger autour du thème «Se perfectionner pour rayonner de ses compétences». Cet événement canalise à nouveau les énergies. Les sujets de la bibliothèque, de la qualité des ressources documentaires de même que celui du besoin de personnel qualifié occupent de plus en plus d'espace dans l'actualité scolaire. Le Conseil supérieur de l'éducation (1987) et

11. «Les centres de documentation dans les écoles primaires et secondaires», dossier *Vie pédagogique*, no 37 (juin 1985), 17-36.

12. Yves Léveillé, *Les ressources documentaires: aspects pédagogiques et aspects organisationnels*, Québec, Ministère de l'éducation, Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, 1987, 51 p.

13. *Ibid.*, p. 11.

14. *Ibid.*, p. 23.

15. *Ibid.*, p. 27.

16. *Ibid.*, p. 39.

le Conseil de la langue française (1987) recommandent au ministère de l'Éducation et aux commissions scolaires d'agir avec plus de conviction pour améliorer la situation dans les écoles.

En avril 1988, le plan d'action *Le français à l'école* reconnaît la nécessité d'amorcer un redressement de la situation, principalement en vue d'améliorer la qualité de la langue parlée et écrite, par l'accès à des oeuvres de meilleure qualité et surtout plus contemporaines. Malgré ces prises de position, l'organisation documentaire et ses caractéristiques ne sont pas encore au coeur des préoccupations des administrateurs scolaires. Cepas sera franchi en septembre 1988, par la mise sur pied du comité d'étude sur les bibliothèques scolaires qui déposera son rapport intitulé *Les bibliothèques scolaires québécoises: plus que jamais...*¹⁷ paru en mai 1989. Dans un premier temps, ce rapport livre un bilan alarmant sur le développement des bibliothèques dans les écoles primaires et secondaires. On confirme que la gestion de ce secteur de l'activité scolaire a été passablement négligée tant au Ministère que dans les commissions scolaires au cours des quinze dernières années. En second lieu, le comité formule cinquante-trois recommandations adressées à la fois au Ministère et aux commissions scolaires pour redresser la situation et assurer une relance durable. La réalisation de l'ensemble des recommandations repose sur le postulat que le Ministère doit absolument assurer un «leadership» au plan des orientations et aux plans administratif et financier pour redresser la situation des bibliothèques dans les établissements d'enseignement du primaire et du secondaire. Le comité recommande donc que le Ministère rende disponible des sommes substantielles qui permettront aux commissions scolaires d'effectuer le rattrapage nécessaire, principalement pour ce qui concerne le fonds documentaire, l'informatisation des services, la réalisation d'activités d'animation, la perfectionnement du personnel et la conclusion d'ententes avec les municipalités. De plus, on recommande au Ministère d'autoriser les ressources nécessaires pour mettre en place des mesures de soutien et d'encadrement plus dynamiques auprès des commissions scolaires et des établissements d'enseignement privés.

En troisième lieu, le comité propose une typologie des ressources et des services de la bibliothèque scolaire dont devraient s'inspirer les commissions scolaires pour organiser leur développement et l'évaluer de façon périodique. La situation idéale à atteindre est celle qui définit la bibliothèque «comme un centre d'activités et de services pédagogiques de soutien aux activités d'enseignement et d'apprentissage»¹⁸ «comme un service pédagogique dont le rôle premier est de contribuer à la formation de l'élève et de collaborer à l'action de l'enseignant»¹⁹. On y propose aussi «d'établir un partenariat éducatif avec le personnel enseignant et (de) bâtir un programme d'exploitation de la bibliothèque»²⁰. Cette réaffirmation du rôle de la bibliothèque fait consensus dans le réseau scolaire. Ce rapport, attendu depuis plusieurs années, est très bien reçu dans tous les milieux. Les recommandations suscitent de grands espoirs auprès des professionnels du milieu et des administrateurs des commissions scolaires. On sent une vague de fond qui lève. Dans plusieurs commissions scolaires, le personnel de la documentation et les administrateurs font le point sur leur situation et s'inspirent de la typologie du premier chapitre du rapport pour élaborer des plans de relance en vue de redresser la situation dans leurs milieux. Cependant, les ressources financières disponibles sont insuffisantes pour réaliser le rattrapage qui s'impose. Tous continuent d'espérer que le Ministère pourra, dans un avenir prochain, rendre disponibles de nouvelles sommes d'argent qui permettront d'aller au bout de la réforme attendue des centres de ressources documentaires et, ainsi, assurer l'efficacité et la permanence des services.

Dans cette foulée, l'Association du personnel des services documentaires scolaires (APSDS) voit le jour en 1989. Les groupes de concertation régionale se donnent un second souffle et plusieurs projets d'animation et de production de documents se réalisent. Le plus bel exemple est, sans contredit, la création du Centre régional de ressources documentaires (CERRDOC) dans la région Mauricie-Bois-Francs. La Direction générale des ressources didactiques produit deux vidéogrammes, *Il fait beau à la bibliothèque* (1990) pour l'enseignement se-

condaire et *Une bibliothèque à leur mesure* (1991) pour l'enseignement primaire.

La revue *Vie Pédagogique* publie le dossier «La bibliothèque scolaire : une ressource pédagogique»²¹. Pendant trois ans, de 1992 à 1995, le ministère de l'Éducation accorde une allocation supplémentaire de 3 400 000 \$ annuellement aux commissions scolaires en vue de les aider à redresser la situation, principalement pour la mise à jour des collections. D'autres travaux préliminaires relatifs aux ressources humaines, à la concertation scolaire-municipale sont aussi entrepris. Au printemps de 1993, une tournée nationale de perfectionnement, à l'intention du personnel de bibliothèque des écoles, est organisée sous le thème *La bibliothèque de l'école, avoir le goût de réussir*. Près de mille personnes du primaire et du secondaire, du secteur francophone et anglophone, y participent. C'est un franc succès. Pendant les quatre années qui ont suivi le dépôt du rapport sur les bibliothèques, le dossier des ressources documentaires occupe l'avant-scène de l'actualité pédagogique. Un consensus est partagé par de nombreux agents d'éducation selon lequel, une école moderne qui veut réaliser pleinement les objectifs de l'école et les objectifs des programmes d'études ne peut pas se passer d'une bibliothèque bien organisée sur tous les plans, y compris au plan technologique. Les attentes à l'égard du personnel en place sont élevées. On lui demande d'assurer un «leadership» qui fera en sorte que les ressources documentaires conserveront toujours une place au coeur de la vie pédagogique de l'école afin de permettre aux élèves d'avoir accès à une information riche, actuelle et conforme aux exigences de

17. Québec, Comité d'étude sur les bibliothèques scolaires, *Les bibliothèques scolaires québécoises: plus que jamais... rapport*, Québec, Ministère de l'éducation, Direction générale de l'évaluation et des ressources didactiques, 1989, 216 p.

18. *Ibid.*, p. 3.

19. *Ibid.*, p. 5.

20. *Ibid.*, p. 7.

21. «La bibliothèque scolaire : une ressource pédagogique», dossier *Vie pédagogique*, (janvier-février 1991), 17-36.

formation liées aux programmes d'études et capable de soutenir leurs besoins personnels d'apprendre, de connaître et de découvrir. La majorité des professionnels, des enseignants et des administrateurs scolaires adhèrent à cette philosophie et retroussent leurs manches pour améliorer la situation. Les efforts consentis sont grands. Le personnel spécialiste de la documentation, bibliothécaire, spécialiste en moyens et techniques d'enseignement, technicien en documentation, occupe une meilleure place dans l'activité scolaire. La bibliothèque de l'école secondaire se met à l'heure des technologies d'information et de communication. À l'école primaire le mouvement est timide. Malgré toutes les améliorations constatées, un écart important demeure toujours entre les ressources consenties et les besoins identifiés, entre la volonté d'agir et les moyens disponibles pour travailler plus efficacement auprès des usagers, les élèves et le personnel enseignant.

À l'heure actuelle, on sent un ralentissement s'installer, à tous les niveaux, dans le développement de la bibliothèque. Cela risque fort de faire perdre le rythme de croisière atteint au cours des dernières années.

Assurer l'avenir

À certains égards, le portrait tracé peut, à l'occasion, suggérer une vision bucolique de la situation ou faire penser qu'il y a eu un âge d'or pour la bibliothèque. Pourtant, un regard lucide révèle que la situation demeure fragile dans son ensemble et même précaire dans un certain nombre de milieux. La bibliothèque de l'école semble constamment en sursis, soumise aux convictions des uns et des autres. Sa pérennité est mal assurée et, si ce n'était des passions de missionnaires convaincus, son développement serait relégué aux oubliettes. On attend toujours, de la part des autorités du Ministère, un énoncé de politique ou d'orientation qui permettrait la cohérence dans le développement de la bibliothèque, l'affirmation de sa mission éducative, culturelle et pédagogique, la clarification du statut et du rôle d'éducation du personnel, ce qui garantirait la relève. À cet égard, l'article 230 de la *Loi sur l'instruction publique* n'est pas suffisamment explicite pour garantir à la fois le présent et l'avenir:

Conformément à l'article 7, (droit à la gratuité) elle (la commission scolaire) met gratuitement à la disposition de l'élève

les manuels scolaires et le matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études et lui assure un accès gratuit à des ressources bibliographiques et documentaires.

Les récentes coupures budgétaires du printemps de 1994 dans le monde de l'éducation risquent de toucher directement non seulement la qualité du service de bibliothèque de l'école, mais son existence même. Au rythme où se développe la société de l'information et de la communication, à l'heure des communications en microsecondes par les autoroutes électroniques, de la création littéraire sans frontière, il importe que les spécialistes dans le domaine gardent le cap et continuent d'agir pour conserver l'existence et la qualité des services. De même, il est urgent que les administrateurs des biens publics et les politiciens mettent tout en oeuvre pour assurer aux élèves du primaire et du secondaire l'accès à des services de documentation et de bibliothèques, vus comme des moyens incontournables pour soutenir leurs apprentissages dans les divers champs de la connaissance et garantir ainsi une formation de base plus solide et plus durable, pour que l'avenir se contruisse au présent.

PERIODICA^{INC}

AGENCE INTERNATIONALE
INTERNATIONALE SUBSCRIPTION
D'ABONNEMENTS AGENCY

**Au service des collectivités
et des bibliothèques
depuis 1946**

- Les spécialistes de la gestion d'abonnements
- Un catalogue de 10,000 titres
- Des liens avec 2,500 éditeurs à travers le monde

PERIODICA INC.
C.P. 444, Outremont, Québec
H2V 4R6

Région de Montréal : (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais : 1 800 361-1431
Télécopieur : (514) 274-0201